

**PROCES VERBAL DETAILLE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt septembre à dix-huit heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-CANNAT, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le quatorze septembre deux mille vingt-trois conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. Jacky GERARD, Maire.

Étaient présents à cette Assemblée : J. GERARD, J. LEVI VALENSI, D. CAMHI, Y. FALCHI, J.P. VENTURINI, C. POULIQUEN, M. CATELIN, M. GUILLET, D. JARNIGON, S. BOURAS, B. ROSSI LUMBROSO, A. RUBIOLO, C. MARTIN, M.L. VOLAND, S. ROCHEZ, J. PRUNARET.

Absents excusés : L. MAURIZIO représentée par Y. FALCHI, D. BARBIER représentée par M. GUILLET, G. SORBA représenté par A. RUBIOLO, A.L. FALQUERO représentée par J. LEVI VALENSI, S. BOULINGUEZ représentée par B. ROSSI LUMBROSO, M. RIBES représenté par M. CATELIN, C. FREMY représentée par M.L. VOLAND, M. SOONEKINDT, M. CUTILLO, P. BUISSON BAUMELOU représenté par C. POULIQUEN, D. PETIT représenté par J. GERARD, G. BESSE représenté par S. ROCHEZ, C. BARRIERE représentée par J. PRUNARET.

Secrétaire de séance : A. RUBIOLO

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19H00.

L'appel est fait par A. RUBIOLO.

La liste des délibérations du précédent conseil municipal est approuvée.

J. GERARD demande s'il a des modifications ou des précisions à apporter sur le PV détaillé.

S. ROCHEZ dit que G. BESSE souhaitait faire remarquer que les montants des subventions sont différents que ceux validés en commission 10 jours auparavant (page 3).

J. GERARD répond que la commission émet un avis. Si entre temps il y a eu des ajouts ou des modifications, nous pouvons modifier les montants.

J. LEVI VALENSI dit qu'il a 2 observations mais avant il veut saluer le travail de Sophie qui est très fastidieux, et parfois la communication est un peu brouillée à cause du bruit.

Page 15 : *il dit que Lambesc a décidé de « sabrer » ses concours financiers au titre de changement de présidence. Sur les associations intercommunales, il faudrait initier un travail de concertation et de coordination avec les autres municipalités. Il faudrait que le DGS organise une réunion à l'automne.*

Il précise que le terme sabrer vient du président sortant ou nouveau de l'association US Trévaresse à l'AG du mois de juin. Il a beaucoup de respect pour ses confrères au sein de la municipalité de Lambesc.

J. GERARD dit que nous pouvons remplacer « sabrer » par « réduire ».

J. LEVI VALENSI énonce le 2^{ème} point, page 9. Il y a eu un changement de présidence du foyer rural au mois d'avril 2023. Jean Bernard BOULINGUEZ est le nouveau Président avec une nouvelle équipe. La demande de subvention avait été faite par l'ancienne équipe à hauteur de 11 000 €. La subvention proposée en juin n'était pas de 8 000 €. Il y avait eu une avance de 3.000 ou 4.000 €. On ajoutait un second versement en juin en attente des discussions et des nouvelles programmations en termes d'activité. 8 000 € était le montant temporaire. Ce soir nous proposons une nouvelle subvention de 3 000 € ou 4 000 €.

J. GERARD dit que l'association cherche aussi des sponsors. Nous repartirons avec une avance en début d'année. Leur programme de travail démarre en septembre. Sur le reste de l'année ils auront des besoins pour 2024. Nous avons voté les 8 000 € et nous ajusterons s'il y avait des besoins. Il n'y a donc pas d'ambiguïté sur le fond.

J. LEVI VALENSI dit qu'il en rediscutera au moment de la délibération. Il a eu M. BOULINGUEZ au téléphone qui n'était pas trop satisfait. Leur programme d'activité est arrivé tardivement. Eu égard au fait que nous soyons dans une année de transition pour le Foyer rural, eu égard aux investissements avec un rythme de paiement et de décaissement massif au niveau de la commune qui nous a mis en tension financière en termes de trésorerie. L'équipe du Foyer rural regrette qu'on décide de la subvention en fonction de leur situation financière et non de leur projet.

J. GERARD dit qu'il en a aussi parlé avec le président et que jusqu'en décembre cela leur suffisait. Il va voir comment cela évolue sur les activités, les sponsors....

J. LEVI VALENSI dit qu'il l'a eu au téléphone avant de venir et le Président a demandé qu'il en fasse part au Conseil municipal.

J. GERARD dit que qu'il en reparlera avec le président.

J. LEVI VALENSI dit qu'il y a une très bonne dynamique au Foyer rural. Il pense que l'ensemble des élus de la municipalité voit cela d'un bon œil. L'association a changé de nom. Aujourd'hui elle s'appelle « Sporticulture Foyer rural ». C'est l'équipe sortante qui a proposé ce nom-là.

Le PV est approuvé à l'unanimité.

1°) Demande de subvention au Département – CDTE

J. GERARD précise que les projets devraient être votés en décembre par le Département pour démarrer sur l'année 2024. Les réalisations dureront 2 ou 3 ans. Certains postes ont été chargés avec l'expérience que nous avons eu sur les travaux de l'école. Nous avons initialement une estimation du maître d'œuvre à 1,6 millions et quand nous avons ouvert le marché nous dépassions les 2 millions. Si nous avions mis 300 000 € de plus, cela nous aurait permis d'avoir des subventions correspondantes supérieures. Il fait la lecture du tableau avec les chiffres.

D. JARNIGON demande si pour la piscine nous allons tout casser et tout refaire.

J. GERARD répond que pour le savoir il faut d'abord enlever tout le carrelage. Il faudra aussi reprendre les réseaux.

C. BOURAS dit que c'est cher pour une piscine.

C. GENRE dit que ce n'est pas uniquement la réfection des bassins. Cela comprend toute la réhabilitation. On change aussi les traitements de l'eau, l'isolation des vestiaires du foot.

J. GERARD dit que pour la réhabilitation de la cave coopérative, ce sont les études et les concours. Nous n'aurons que l'aide que du Département pour ce dossier.

Pour la salle du 4 septembre, nous avons fait des demandes de subventions au Département, à la Région et à l'Etat.

A. RUBIOLO demande s'il est possible d'obtenir une subvention pour la cave coopérative à la Région sur les bâtiments historiques.

C. GENRE dit que cette subvention s'appelle AMI (Appel à manifestation d'intérêt) mais on ne rentre pas dans les critères.

S. ROCHEZ dit qu'il y a 2 informations différentes pour la piscine.

1°) le maître d'œuvre n'a pas pu s'engager sur une fin de travaux avant l'été

2°) G. BESSE participait à la commission urbanisme et il a été dit que les travaux seraient terminés soit fin juin soit fin juillet.

Quelle est la bonne version ?

J. GERARD répond que l'avant-projet est prêt.

C. GENRE explique qu'on a demandé au maître d'œuvre d'ouvrir la piscine pour l'été prochain, mais il ne peut pas le garantir.

J. GERARD dit qu'il y avait une autre solution en faisant une partie des travaux cette année et une partie l'année prochaine, mais avec des surcoûts importants. Et on risquait d'avoir un bassin refait mais un usage pas terrible.

J. LEVI VALENSI dit que cela ne ferait que des mécontents.

J. GERARD dit qu'ils vont tout faire pour que cela aboutisse dans les temps mais ce n'est pas garanti.

B. ROSSI demande si la piscine peut passer à la Métropole, puisque que nous sommes une des rares communes à avoir une piscine municipale.

J. GERARD répond qu'aujourd'hui la Métropole n'a pas pris notre piscine car nous ne le voulions pas. Si on prenait une solution métropolitaine, il faudrait entre 30 et 50 % de personnel en plus. Les maîtres-nageurs sont mal payés par la Métropole. Ici grâce aux cours de natation, ils gagnent correctement leur vie. La Métropole peut également imposer une fermeture dans la semaine. Et la Métropole n'est pas demandeur.

A l'époque du Pays d'Aix nous étions 2 piscines à n'avoir pas été transférées : Cabriès et Saint Cannat. Le maire de Cabriès a eu le problème de réhabilitation de la piscine, il s'est mis d'accord avec Maryse JOISSAINS pour le transfert de la piscine. La CPA a fait les travaux et quand ils ont été finis, la piscine a été rendue à Cabriès. Mais on ne peut plus faire cela avec la Métropole.

J. LEVI VALENSI revient sur le CDTE. C'est un Contrat départemental de transition écologique 2023-2024. L'exécution de ce contrat va nous occuper jusqu'à la fin du mandat. C'est un contrat qui comprend 3 projets qui sont des promesses de campagne : S. Yves Montand, S. du 4 septembre et études de la cave coopérative. Ce contrat a eu un avis favorable lors de la Commission des finances du 11 septembre.

La Métropole n'est pas demandeuse pour la gestion de la piscine et cela tombe bien car nous n'avons pas l'intention de la laisser. Il est temps de la rénover entièrement même si des investissements de gros entretien ont été faits les précédentes années. Le montant global est conséquent sur ces 5 dernières années. Nous allons nous attaquer à la structure même de la piscine (paroi, fond, étanchéité et système de filtration), réhabiliter les plages qui sont déformées.

La mauvaise surprise c'est l'inflation. Le régime de dépenses va être important sur les 2 dernières années de mandat. On espère pouvoir tenir le rythme et la cadence de ces investissements.

Ce contrat a été travaillé avec l'ensemble de la Commission finances.

J. GERARD rajoute que les services ont beaucoup travaillé sur ce dossier : C. GENRE, A. NEVES, P. ISOARDO, S. PERONI.

L'inflation est due au coût des matériaux, aux coûts des prestations d'entreprise mais aussi à la prudence des maîtres d'œuvre qui se sont vu dépassés par les prix réels qui sortaient des marchés. Il espère que le cout sera inférieur en phase de marché.

J. LEVI VALENSI dit qu'il faut suivre les évolutions de prix, et mettre en adéquation les dépenses et les recettes, et rester vigilant sur l'endettement qui soutiendra ce contrat.

Les futurs comptes administratifs nous permettront de rythmer l'exécution de ce contrat et des investissements au regard de nos capacités. Si nous avons de bonnes surprises, tant mieux, et si les montants devaient être confirmés, il faudra peut-être décaler certaines actions.

J. GERARD dit que là nous adoptons ces chiffres-là sachant que dans la discussion avec le Département, il peut y avoir quelques modifications.

C. GENRE dit que cela a été un gros travail de préparer tous ces dossiers car le Département demande énormément de précisions. Les dossiers ont été déposés et sont en cours d'instruction. Si le Département nous demandait des modifications, nous les ferions sur le dossier, et nous les présenterions au prochain conseil municipal.

J. GERARD dit que le Département nous a demandé de sortir le photovoltaïque de ces dossiers pour les présenter en « Transition énergétique ».

J. PRUNARET réagit aux propos de J. LEVI VALENSI sur le programme de campagne de 2020 concernant la réhabilitation de la cave coopérative. Il a compris au travers des documents que la commune voulait engager 300 000 € d'études. Par contre il s'interroge sur la position de l'ensemble des élus de la majorité sur la vision que l'on veut donner à ce bâtiment au sein de la commune. Ce n'est toujours pas clair pour les membres de l'opposition.

J. GERARD répond qu'une réunion s'est tenue hier soir, dont G. BESSE faisait partie. Avant de lancer tout projet, il faut faire un diagnostic précis de la solidité du bâtiment et du rôle des cuves

par rapport à l'enveloppe du bâtiment. Après viendra le temps de savoir ce qu'on mettra dedans, même si nous avons déjà des idées : transfert de la bibliothèque/médiathèque et d'autres activités. Des associations et des citoyens travaillent aussi à des idées et apportent leur contribution.

D. JARNIGON demande ce que comprend les 300 000 € d'études

J. GERARD répond qu'il y a le marché de compris.

C. GENRE répond qu'il y a 150 000 € d'études, puis dans un second temps 150 000 € de concours d'architectes, avec des dédommagements des équipes de maîtrise d'œuvre (en général 3 équipes).

J. LEVI VALENSI dit que cette étude de solidité va conditionner la suite du projet. C'est le point de départ. Dans ces 300 000 € d'études, il y a 150 000 € de concours de maîtrise d'œuvre qui ne devrait pas intervenir avant 2026. Il y a également une démarche de co-construction de concertation qui est menée avec 2 organismes satellites du Département et de la Métropole, l'AUPA et le CAUE, qui nous accompagne dans ce projet de réhabilitation. Il y a une volonté de la Commune de concerter la population : des ateliers seront menés avec l'AUPA.

Abstention de C. BARRIERE, G. BESSE, S. ROCHEZ et J. PRUNARET

2°) DM N°3 sur le budget communal

J. GERARD explique que nous faisons des DM pour modifier le budget en fonction de l'évolution des projets.

C. GENRE explique qu'une partie de la DM concerne du fonctionnement. On recharge l'article subvention aux associations de 60 000 € et nous ajoutons des crédits sur les frais bancaires.

Les crédits sont pris sur l'équilibrage du budget (compte 023/021).

La liste est dans le tableau actualisé donné en début de séance.

On fait un certain nombre de modification sur les AP/CP : il donne la liste avec les montants.

J. GERARD dit que cela réduit un peu le budget global, de 240 000 € en investissement.

B. ROSSI demande de quels bâtiments communaux il s'agit sur la liste.

J. GERARD répond qu'il s'agit d'un mur de la cave coopérative qui a été réparée à proximité de la cour d'école.

Abstention de l'opposition

3°) Subventions à des associations

J. LEVI VALENSI dit qu'il s'agit de subventions complémentaires.

Enfants et loisirs

Une partie des subventions avaient été attribuées en juin 2023

Il y a une nouvelle Présidente avec un nouveau CA.

La subvention est aujourd'hui de 35 000 € pour arriver à 200 000 €. Ce montant est inférieur au montant alloué en 2022 parce qu'il y a un dispositif de la CAF qui reverse directement à la crèche et la micro crèche (78 000 €).

J. GERARD rajoute que la structure a eu des dépenses d'énergie en hausse.

A. RUBIOLO dit qu'il y a également des dépenses RH avec des départs sous l'ancienne présidence.

Comité des fêtes

La subvention est de 3 615 € qui correspond aux droits de places perçus lors de la fête votive Notre Dame.

Ecole primaire OCCE la Touloubre

Le montant de la subvention est 4 050 €

M. CATELIN explique qu'une classe de CM2 part en classe de mer au Lavandou du 17 au 20 octobre 2023. Ce séjour s'était déjà déroulé l'année dernière. L'institutrice a avancé le départ (habituellement au printemps) car elle va passer en mi-temps annualisé. Le cout total est de 8 100€.

Foyer rural

J. LEVI VALENSI demande l'autorisation au maire de modifier le montant de la demande de subvention à 4.000 € comme vu en commission finances pour porter le montant à 12 000 €. Cela marquerait notre soutien à la nouvelle équipe dynamique.

AIL et Planet'jeunes

J. LEVI VALENSI explique qu'on avait convenu avec ces 2 associations d'une enveloppe de 10 000 € pour compenser la fermeture de la piscine l'été dernier et permettre la mise en place d'activités de substitution, soit 5.000 € chacune. Nous avons reçu des justificatifs des 2 associations avec des montants qui dépassent le montant de -(5 000 € par association.

J. GERARD dit qu'il a reçu les justificatifs détaillés des AIL mais pas de Planet'jeunes.

J. LEVI VALENSI dit qu'il faudra les réclamer avant de verser la subvention.

Abstention de C. BARRIERE, G. BESSE, S. ROCHEZ et J. PRUNARET pour les AIL, le foyer rural et planet'jeunes. Attente des justificatifs.

Ne prennent pas part au vote :

- S. BOULINGUEZ pour le Foyer rural
- L. MAURIZIO et M. CATELIN pour le Comité des fêtes

J. LEVI VALENSI dit qu'il a indiqué ce matin de bonne heure à G. BESSE qu'il était le bienvenu en mairie pour consulter les dossiers.

4°) Tarifs des services périscolaires

J. GERARD explique qu'il y a une inflation sur l'ensemble des produits alimentaires. Nous avons eu une actualisation de notre prestataire API Restauration. L'augmentation est de 13.8 % sur 2 ans. Nous n'avons pas augmenté depuis 2021 nos tarifs. Il donne tous les nouveaux tarifs pour la restauration municipale.

Pour la garderie les tarifs n'ont pas évolué depuis 2015. L'augmentation est de 30 centimes. Idem pour la garderie du matin et du soir.

C. GENRE rappelle que pour les familles qui oublient d'inscrire leur enfant, il y a une majoration de 30% sur tous les tarifs.

M. CATELIN explique que jusqu'à présent à la cantine, pour les enfants qui n'étaient pas inscrit, une majoration de 30 % s'appliquait ce qui faisait un repas à 4.70 € au lieu de 3.60 €. Maintenant cela fera le repas à 5.20 €. Est-ce qu'on majore les enfants qui restent à la garderie sans inscription ?

J. GERARD dit que oui.

Il donne les nouveaux tarifs.

	Tarifs actuels	Tarif proposés	Majoration 30 %*
Restauration scolaire pour les enfants de maternelle et de primaire	3,60 €	4,00 € (+11,1%)	5,20 €
Repas adulte	5,20 €	5,90 € (+13,4%)	7,60 €
Personnel municipal obligé de manger sur place pour raisons de service	/	4,10 € (Prix nouveau)	
Garderie maternelle (matin ou soir)	2,50 €	3,00 € (+20 %)	3,90 €
Garderie et étude surveillée primaire (matin ou soir)	1,50 €	1,80 € (+20%)	2,30 €

Unanimité

5°) Tarifs location des salles

J. GERARD dit que les anciens tarifs remontent à 2016.

Il donne les nouveaux tarifs.

J. LEVI VALENSI dit que nous faisons payer les associations extérieures à la commune sauf quand il y a un intérêt local, et nous ne faisons pas payer les associations domiciliées à Saint Cannat.

C. GENRE dit que ce sont les associations extérieures à la Commune qui sont payantes.

J. LEVI VALENSI dit qu'il trouve que les tarifs avec le supplément de la salle Chantal COSTA SOLER ne sont pas cohérents. Cela double le prix de la salle pour les administrés ou les associations extérieures. Il devrait y avoir un prix dégressif selon que tu loues une ou les 2 salles. Cela doit être proportionnel.

J. GERARD dit qu'il faut faire 2 colonnes dans la salle COSTA SOLER : + et - de 4 heures. Il faut majorer de 40 % le prix de la salle Revol pour les moins de 4 heures, soit pour un administré 180 € pour les 2 salles (130 € + 50 €). Et pour plus de 4 heures cela représenterait 265 € (130 € + 135 € = 265 €).

C. GENRE dit que l'on fait donc + 40 % pour louer la salle JC REVOL + la salle Chantal COSTA SOLER.

J. GERARD répond que oui.

C. BOURAS dit que sur Eguilles il n'y a pas de location de salles.

Unanimité

D. JARNIGON demande s'il y a bien des chèques de caution pour le matériel emprunté.

J. LEVI VALENSI répond que non. Pas pour le prêt de matériel, seulement pour les salles. Il tient à remercier C. POULIQUEN qui s'occupe de la location des salles.

C. GENRE dit qu'il faut garder la possibilité de le faire aussi pour du matériel.

C. POULIQUEN dit qu'il a modifié le fonctionnement des salles : chaque salle à un certain nombre de tables et chaises. Il y a également un local où sont stockées les tables et les chaises pour la location. Chaque fois qu'une personne ramène du matériel, il y a soit un agent des festivités, soit lui même pour vérifier.

6°) Tarifs école de musique

C. GENRE dit que l'inflation depuis 2016 est d'environ 20%.

Il est donc proposé d'actualiser les tarifs de 20%, et de créer un prix pour le 2^{ème} cycle.

Le 1^{er} et 2^{ème} cycle sont actuellement au même prix alors que pour le 1^{er} cycle les cours sont de 30 mn et pour le 2^{ème} cycle, ils sont de 45 mn. Il y a un coût supplémentaire de 33 % pour la municipalité pour le 2^{ème} cycle par rapport au 1^{er} cycle.

J. GERARD demande si D. CAMHI est d'accord et si elle a vu également avec M. RIBES.

D. CAMHI dit qu'ils sont d'accord.

J. GERARD rajoute que l'école de musique engendre un gros déficit : environ 100 000 €.

S. ROCHEZ demande s'il n'y a pas trop de personnel.

J. GERARD répond que quand un prof a 2 ou 3 élèves, le tarif est bas. On ne fait pas payer le prix réel. On facilite les activités de groupe, de formation, de solfège en commun.

C. GENRE dit que les activités de groupe ne nous coutent pas grand-chose. Ce sont les cours individuels qui nous coutent.

J. GERARD dit que c'était pire avant avec le chant lyrique car il y avait un professeur et un pianiste accompagnateur. Nous avons profité du départ du professeur pour arrêter l'activité.

D. CAMHI dit qu'elle a vu avec M. RIBES et le directeur de l'école de musique pour créer une classe de chant de choral pour les petits. Une proposition sera faite au prochain conseil municipal.

*Unanimité***7°) Tarifs de la bibliothèque**

J. GERARD dit que le tarif actuel est de 14 € / famille et par an.

D. CAMHI dit qu'elle a vu avec T. JULLIEN et l'idée est d'augmenter d'1 € pour les résidents et 3 € pour les non-résidents.

J. GERARD dit que les chiffres qu'elle annonce, de passer de 14 € à 15 € pour les résidents et de 22 à 25 € pour les non-résidents sont les tarifs présentés en Commission des finances mais qu'il y a eu une unanimité pour les augmenter plus.

D. CAMHI dit que ce n'est pas dans l'esprit de la politique culturelle dans le domaine de la lecture, qui va plutôt vers la gratuité pour inciter les gens à venir à la bibliothèque et à lire.

J. GERARD demande combien nous avons de nouveaux inscrits.

D. CAMHI répond plus de 200.

J. GERARD dit que c'est un tarif pour toute la famille. C'est cela qui ne va pas.

D. CAMHI dit qu'ils aimeraient qu'il y ait une gratuité pour les jeunes de 0 à 17 ans

J. GERARD dit qu'aujourd'hui il y a un tarif à 14 € qui s'applique soit à une personne seule, soit à une famille. Si la 1^{ère} personne est seule elle paye 14 €, la 2^{ème} et la 3^{ème}... ne payent rien et les enfants non plus.

M. CATELIN rajoute qu'il y a des enfants qui s'inscrivent seuls c'est pour cela. C'est ce qui avait été dit la dernière fois que nous avons augmenté les tarifs. Un livre coûte déjà minimum 20 €.

J. GERARD demande à M. CATELIN si elle est pour l'augmentation.

M. CATELIN répond que oui.

J. GERARD dit qu'il peut y avoir des gens peu scrupuleux qui feront choisir un livre par leur enfant pour ne pas payer !

C. GENRE donne les chiffres 2022 : 1.343 lecteurs actifs, 40.000 prêts et 200 nouveaux inscrits.

B. ROSSI dit qu'il y a une carte par personne avec un abonnement famille. Les lecteurs actifs sont en fonction du nombre de carte.

J. GERARD dit qu'il est pour faire un tarif à 14 € pour une personne seule et qu'on passe à 20 € pour une famille.

C. GENRE dit qu'actuellement il y a une gratuité pour les enfants jusqu'à 14 ans. On peut augmenter l'âge.

J. LEVI VALENSI dit qu'il y a quelque chose en termes de gestion qu'il ne comprend pas. Les tarifs ne sont pas ceux présentés en Commission finances. Il n'arrive pas à savoir ce qui est ou non payé.

J. GERARD dit qu'on reporte cette question au prochain conseil municipal. A 14 € avec tous les frais de personnel, livres, énergie... on est proches de la gratuité !

D. CAMHI donne les tarifs de :

Rognes : 8 € pour une carte individuelle, 10 € par famille

Lambesc :

- Pour les résidents : gratuit pour les + de 65 ans et pour les jeunes jusqu'à 18 ans,
- Pour les non-résidents : 10 € pour les enfants jusqu'à 18 ans, pour les adultes 20 € et pour les familles 30 €.

M. CATELIN dit qu'apparemment il y a des gens de Lambesc qui viennent s'inscrire à Saint Cannat.

8°) Modification au tableau des emplois

J. GERARD donne la liste de la création et suppression des postes.

Unanimité

9°) Avis sur le RLPi

J. GERARD rappelle qu'un agent de la Métropole a fait une présentation du RLPi avant le conseil municipal et que nous pouvons donner un avis favorable sachant qu'on pourra revenir après sur l'enquête publique.

Avis favorable

10°) Dépôt d'une demande d'autorisation de défrichement

J. GERARD dit que c'est pour le permis de NOVA. C'est une démarche normale auprès de la DDTM.

Unanimité

11°) Convention entre le BME et la mission locale

M. GUILLET dit que la Mission Locale sollicite la Commune de Saint-Cannat pour une participation financière au titre de son action en faveur des jeunes et de la politique de l'aide à l'emploi. La Mission locale fait une permanence toutes les semaines.

Il est proposé aux conseillers municipaux d'approuver une aide de 8 835 € auprès de la Mission Locale pour 2023 et de valider la convention jointe.

Le tarif est calculé en fonction du nombre d'habitants : 1,55 €/habitant

Unanimité

12°) Désignation du référent déontologue pour les élus

J. GERARD dit qu'il y a une déontologie à respecter quand on est élu. Le CDG propose de négocier un contrat de groupe en proposant l'intervention d'un déontologue lorsqu'il y a des cas particuliers

à traiter. Le contrat de mise à disposition est de 3 ans. Le cout est de 80 €/dossier. S'il n'y en a pas, on ne paye rien.

Unanimité

13°) Admission en non-valeur

J. GERARD dit que c'est récurrent. Le trésorier nous fait parvenir une liste de créances qu'il n'arrive pas à recouvrer.

Unanimité

Décisions du maire :

- 2023-010D : mise en place d'une ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne
- 2023-011D : Mise en place d'un emprunt à taux fixe et sur 20 ans sur le budget principal de la Commune avec la Caisse d'Epargne
- 2023-012D : Acceptation d'un don d'ordinateurs par l'Université de Marseille
- 2013-013D : Adhésion au dispositif « Provence en scène »
- 2023-014D : Modifiant la Régie des recettes périscolaires
- 2023-015D : Adhésion au dispositif « AMMAREAL »
- 2023-017D : Demande de subvention au CD13 « Aide Provence numérique »
- 2023-018D : Mise en place d'un emprunt à taux fixe et sur 20 ans sur le budget principal de la Commune avec la caisse d'Epargne
- 2023-019D : Demande de subvention au CD13 « Aide travaux de Proximité »
- 2023-019D Bis : Fongibilité des crédits – budget principal de la Commune
- 2023-020D : Demande de subvention au CD13 « Aide travaux de Proximité »
- 2023-021D : Demande de subvention au CD13 « Aide travaux de Proximité »
- 2023-022D : Demande de subvention au CD13 « Aide de travaux de Proximité »
- 2023-023D : Demande de subvention au CD13 : « Aide de travaux de Proximité »

S. BOURAS demande pourquoi nous avons fait un emprunt.

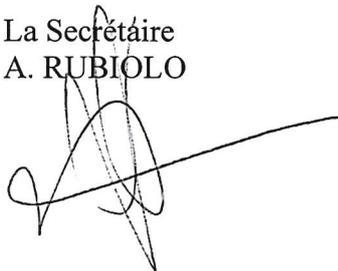
J. GERARD répond que c'est pour financer l'investissement. Tout à l'heure il a parlé de 2.8 millions de travaux sur le groupe scolaire. Il y a un autofinancement. L'emprunt est nécessaire.

Pas de questions diverses.

Fin de la séance à 20h40.

Fait à Saint Cannat, le 3 octobre 2023.

La Secrétaire
A. RUBIOLO




Le Maire,
Jacky GERARD



